

„ toire donne à Henri-le-Grand , ne lui  
 „ ressemble pas mieux (a). Quoiqu'il en soit ;  
 „ c'est toujours une méchanceté que de citer  
 „ une telle anecdote ; en pareil cas , la vérité  
 „ elle-même ne justifie pas l'auteur. Quand  
 „ un Prince passe pour juste & équitable  
 „ dans la mémoire des hommes , il faut res-  
 „ pecter jusques à ses défauts , c'est-à-dire ,  
 „ jeter une voile dessus pour qu'ils ne puis-  
 „ sent pas répandre une ombre sur ses ver-  
 „ tus. „ (b)

des raisons de la même nature , il vouloit qu'on renvoyât la Reine en Toscane : *Quo tempore Henricus IV vesaniâ amoris agebatur ( quæ una labes Regi maximo ) autor illi fuerat Sullius arctâ custodiâ cohibendo Condæo , cuius contumaciam Rex , versâ in mansuetudinem inclinatione , gratiâ & largitione tentabat , si frangi posset : neque se Condæus subripisset fugâ cum conjugæ , si Sullii consiliis fides haberetur : hinc Condæi justâ in Sullium odia ; hinc item odia Reginae in eundem , quæ acrius in fœmina valent , ex amore zelotypo. Paucis agnatum est , dum Regina vanis conjugis sui amoribus palam indignabatur , increpabatque acrius Regem ; specie valetudinis regie , quâ contradictione infringebatur , proposuisse Sullium satius fore si in Hæturiam natale solum amandaretur ; hinc causæ irarum & justâ indignatio. Hist. Gall. L. 1. ann 1611. p. 25 , édit. Elzev. 1653.*

(a) Ou l'auteur ne parle pas sérieusement , ou il n'a pas lu l'histoire de Henri IV. Ce bon Prince gémissoit lui-même d'une passion qui le portoit quelques fois à de singulieres démarches , & à des humiliations étrangement opposées à la majesté royale.

(b) Si cette maxime est vraie , si la nature & les droits de l'histoire ne s'opposent pas à sa réception , il faut convenir du moins qu'elle